

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2024/05/43

Date de convocation
21 mai 2024

L'an deux mil vingt quatre
le **LUNDI 27 MAI 2024** à 18 Heures 00

Date d'affichage
21 mai 2024

le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Nombre de conseillers

Étaient présents :

Exercice : 26

Monsieur Alain CAYET

Présents : 17

Monsieur Guy BRAS – Madame Marie-Antoinette DESHORTIES –
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK – Monsieur Stéphane FOURNIER

Votants : 21

Monsieur Fouad AJARRAY – Madame Yveline LOURDEL – Monsieur Yves RAOULT –
Madame Micheline LAURENT – Madame Martine DUQUESNOY – Monsieur Patrick BRUGUET
Madame Christelle LEBAS – Madame Astrid SAVARY – Madame Corinne DOLLE –
Monsieur Thierry IMBERT – Monsieur Hubert CHIVET – Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ qui donne procuration à Madame Stéphane FOURNIER
Madame Ghislaine VALENTE qui donne procuration à Monsieur Yveline LOURDEL
Monsieur Marc SERRA qui donne procuration à Monsieur Marie-Antoinette DESHORTIES
Madame Sophie LOPEZ qui donne procuration à Madame Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Chantal DECOCQ
Monsieur Philippe LEFEBVRE
Madame Audrey TISON
Monsieur Jean-Claude NOEL
Madame Sandrine SERGEANT

NM

Secrétaire de séance :

Monsieur Thierry IMBERT

Objet : Remboursement de participation aux Accueils Collectifs de Mineurs

Monsieur le Maire expose :

Lors des activités de loisirs des vacances de Printemps 2024, des enfants inscrits n'ont pu fréquenter les activités de loisirs en raison d'empêchements dûment justifiés auprès des services de la ville.

Les familles ont demandé le remboursement des frais engagés conformément au règlement intérieur.

Il s'agit de :

- Monsieur RAGUIDEAU, domiciliée 06 rue du 14 Juillet - 62223 Saint-Nicolas-lez-Arras, pour l'enfant RAGUIDEAU Robin pour une participation d'un montant de 41.50 euros.

Il vous est proposé :

- D'autoriser le remboursement des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 28 mai 2024
Le Maire,
Alain CAYET



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Cayet', written over the printed name.